



Comment obtenir le permis blanc

Par **blangy**, le **22/06/2009** à **20:30**

Bonjour,

J'ai été pris avec un taux de 1,02 mg/l d'air expiré. Qu'est-ce que j'encours, puis-je avoir un permis blanc et comment l'obtenir ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **22/06/2009** à **22:57**

Bonjour,

Les réponses à vos questions sont sur le post-it de ce forum : conduite sous emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Pour le permis blanc, oubliez-le, il est supprimé pour ce type de délit.

Par **droopy7849**, le **09/01/2010** à **14:24**

Si j'en crois la loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière, la possibilité d'obtenir un permis blanc (pour raisons professionnelles ou causes graves) a été supprimée pour les délits les plus graves, tels que la conduite sous l'emprise d'alcool (plus de 0,80 g/l).

Dans votre cas, je crains fort que le juge ne vous l'accorde pas.....

Pour plus d'infos

<http://www.motoservices.com/permis/suspension.htm>

Par **Tisuisse**, le **09/01/2010** à **15:22**

A droopy7849 :

Pourquoi dire : [fluo]Dans votre cas, je crains fort que le juge ne vous l'accorde pas..... [/fluo], ce n'est pas une crainte, c'est une certitude car le juge n'a plus de pouvoir en ce domaine et c'est écrit en toutes lettres dans l'article du code de la route.